

PETIT ATLAS ILLUSTRÉ



MIEUX CONNAÎTRE

LA *Réserve de biosphère de Camargue*

Réserve de
BIOSPHERE



CAMARGUE

DELTA DU RHÔNE



QU'EST CE QU'UNE *Réserve de Biosphère?*

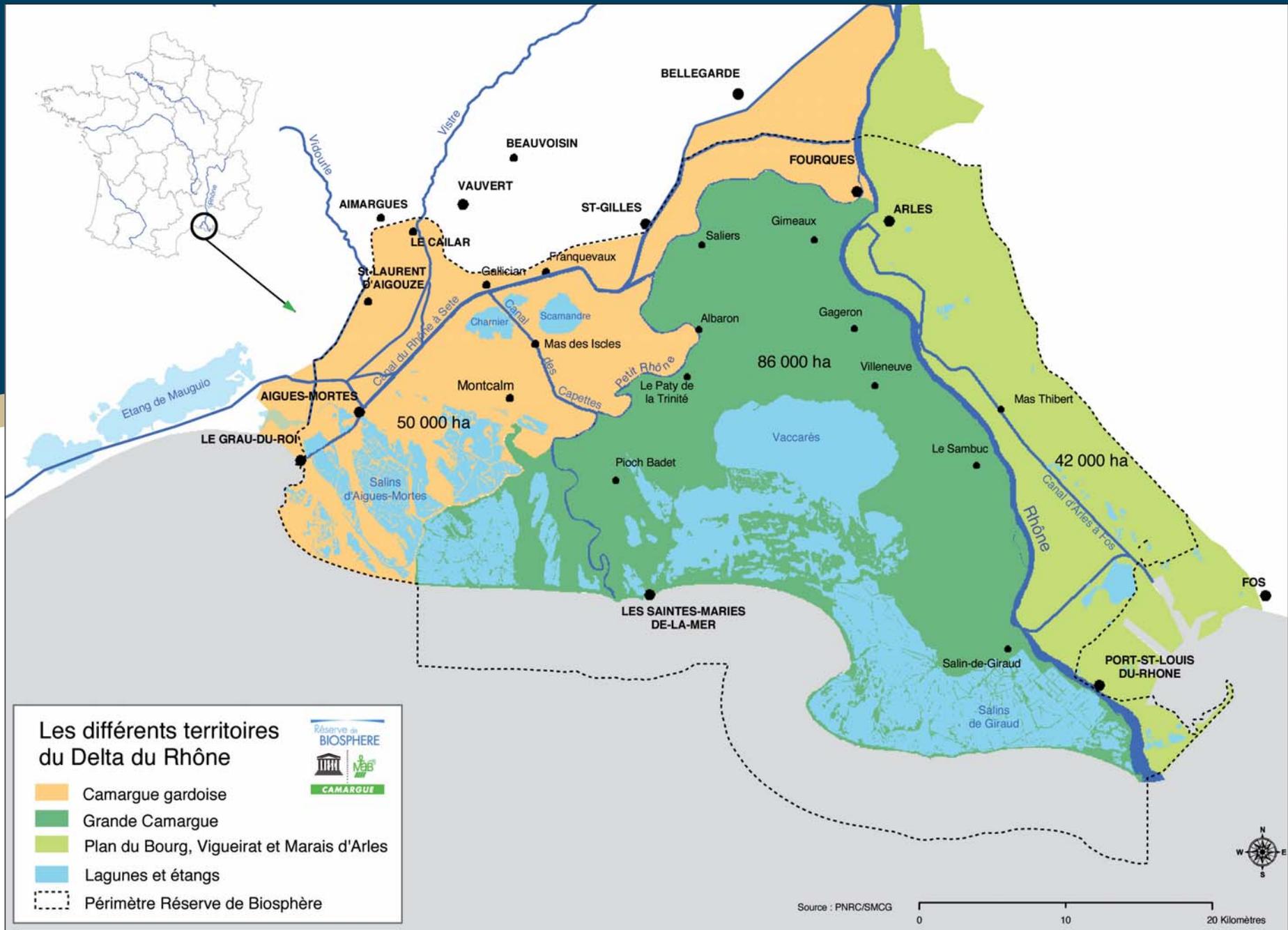
« **Les Réserves de biosphère, un réseau mondial de territoires où expérimenter des relations durables entre l'homme et la nature.** »

Placées sous la juridiction de l'État où elles sont situées, les Réserves de biosphère, initiées par l'UNESCO en 1971, constituent des territoires spécifiques de mise en œuvre d'un programme engageant un développement économique et social, basé sur la conservation et la valorisation des ressources naturelles. Elles sont à la fois des espaces de recherches et de démonstration d'une relation équilibrée entre les êtres humains et l'ensemble des organismes vivants, animaux et végétaux, dans une perspective de développement durable et de préservation de la biodiversité.

Recouvrant un ou plusieurs écosystèmes (terrestres, côtiers et marins...) représentatifs de grandes régions biogéographiques, les territoires reconnus au niveau international en tant que Réserve de biosphère possèdent une grande valeur culturelle et naturelle et de forts enjeux environnementaux. Bénéficiant le plus souvent d'un régime de protection national (parc national, parc naturel, réserve naturelle...), ils sont proposés par les États au Conseil International de Coordination du MAB⁽¹⁾ qui procède à leur désignation au terme d'une longue procédure.

Au niveau international, le MAB encourage les recherches interdisciplinaires, les activités de démonstration, de sensibilisation et de formation en matière de gestion des ressources naturelles. Il fonctionne comme une plateforme de dialogue, favorisant les échanges d'idées et d'expériences aux niveaux régional, national et international. Les Réserves de biosphère forment un Réseau Mondial appliquant un principe de coopération et d'apprentissage mutuel qui réunit actuellement 531 sites dans 105 pays. La France compte 10 Réserves de biosphère : Camargue, Cévennes, Commune de Fakarava (Polynésie française), Vallée du Fango (Corse), Fontainebleau – Gâtinais, Archipel de Guadeloupe, Mer d'Iroise, Luberon, Mont Ventoux et Vosges du Nord-Pfälzerwald.

⁽¹⁾ Sigle anglais du programme l'Homme et la Biosphère, Man and Biosphere.



LA Réserve de biosphère DE CAMARGUE (DELTA DU RHÔNE)

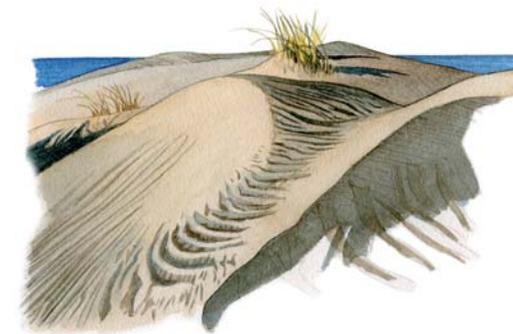
LA CAMARGUE fut, en 1977, l'un des premiers sites français à être désigné par l'UNESCO dans le cadre du programme MAB comme Réserve de biosphère. Elle occupait alors les limites de la Réserve nationale de Camargue, au cœur du Delta du Rhône. Soumise au processus de révision périodique des Réserves de biosphère, en 2004, et ne répondant plus aux critères alors requis par l'UNESCO (absence de zonage, territoire trop limité...), un nouveau périmètre élargi a été accepté en 2006. Elle épouse désormais les contours du delta que forme le Rhône en achevant sa course dans la Méditerranée. Sillonée de cours d'eau, trouée de la géométrie irrégulière des étangs, cette vaste plaine de 178 000 ha en forme de triangle dont les points auraient pour position, la plaine au nord d'Arles, Fos-sur-mer et le Grau-du-Roi, s'ouvre sur la mer en une longue côte sableuse de 60 km. Dans cet évasement où dunes et bourrelets alluviaux, étangs et lagunes témoignent des liaisons houleuses du fleuve et de la mer, se dessinent différents territoires. À l'ouest, insérée entre 2 fleuves, le Vidourle et le Petit Rhône, la Camargue gardoise occupe quelque 50 000 ha. Les massifs dunaires du site classé de la Pointe de l'Espiguette dominent les étendues de sable qui la délimitent au sud. Les étangs, ceux du Scamandre, du Grey et du Charnier, ourlés de roselières, les salins d'Aigues-Mortes, les prairies humides où pâturent taureaux et chevaux signent l'alliance entre habitat naturel et milieux cultivés et aménagés. L'île de Camargue ou Grande Camargue, zone du Parc naturel régional, se love, elle, entre les bras

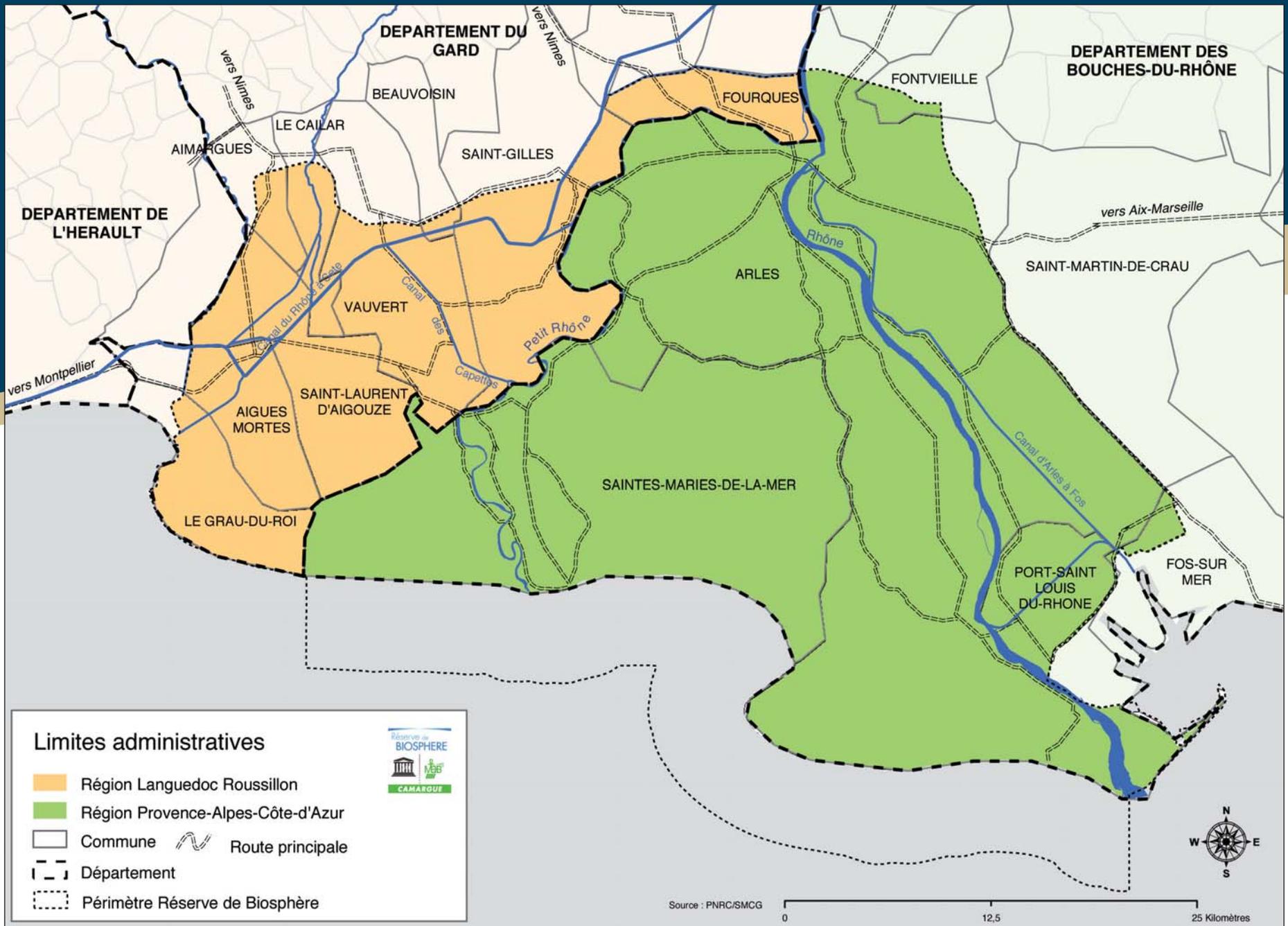
du Petit Rhône et du Grand Rhône. Dans ce territoire central de plus de 86 000 ha, dunes littorales et dunes fluviales, actuelles ou anciennes, digues construites par l'homme, ont composé une mosaïque de milieux et de paysages associant marais, étangs, salins, boisements et espaces agricoles. À l'est du Rhône, traversé par le canal d'Arles à Fos-

ELLE ÉPOUSE DÉSORMAIS LES CONTOURS DU DELTA QUE FORME LE RHÔNE EN ACHEVANT SA COURSE DANS LA MÉDITERRANÉE.

sur-mer, jouxtant la plaine de la Crau, ancien delta de la Durance, le Plan de bourg, les marais de la Crau humide, signent la limite orientale de la Réserve de biosphère. Au sud le Vaccarès et les étangs inférieurs assurent un contact indirect avec la mer.

■ **CARTE :**
les différents
territoires du delta
du Rhône





Limites administratives

- Région Languedoc Roussillon
- Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Commune Route principale
- Département
- Périmètre Réserve de Biosphère



Source : PNRC/SMCG

0 12,5 25 Kilomètres



L'organisation institutionnelle DU TERRITOIRE

LA RÉSERVE de biosphère de Camargue s'étend sur deux régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur – 128 000 ha – et Languedoc-Roussillon – 50 000 ha, deux départements, Bouches du Rhône et Gard, 17 communes dont les plus grandes de France, Arles et Les Saintes-Maries-de-la-Mer. Elle compte environ 35 000 habitants à l'année, 140 000 en été. Les communes ont en gestion leurs propres terrains et parfois ceux acquis par le Conservatoire du littoral. Situées dans le département des Bouches du Rhône, les trois aires centrales sont à 90 % propriétés de collectivités ou d'établissements publics, dont près de 14 000 ha classés en réserve naturelle. Elles

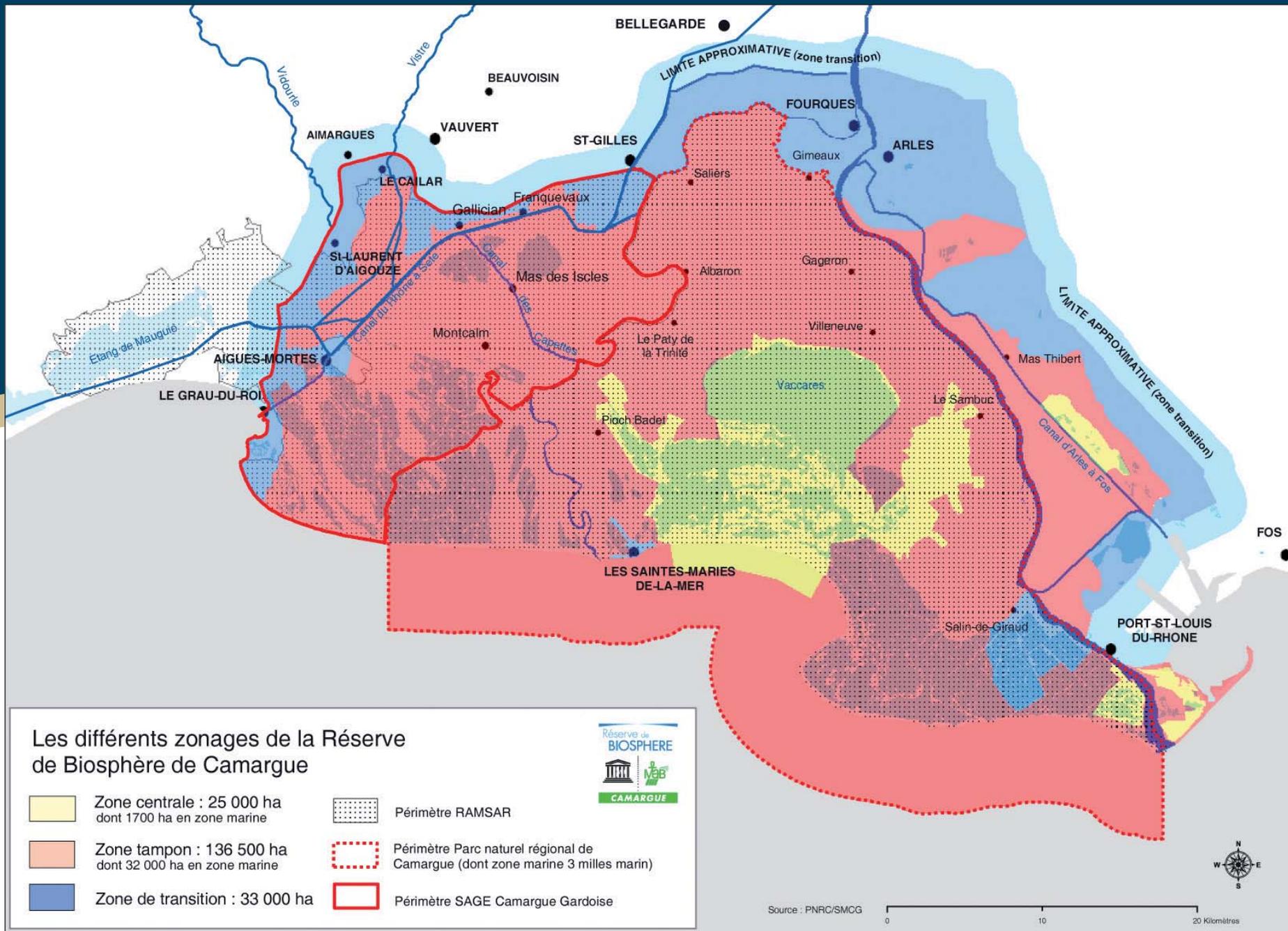
sont ainsi gérées par différentes structures : la SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature), la Tour du Valat, le Syndicat mixte de gestion du Domaine de la Palissade, l'Association des amis du Vigueirat. La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône et le département des Bouches-du-Rhône gèrent respectivement le They de Roussan et le complexe des Impériaux, Consécanière. La Réserve de chasse maritime est sous la responsabilité de la Fédération départementale des chasseurs. La zone tampon de la Réserve de biosphère, est composée de plus de 80 % de propriétés privées. Sa partie maritime relève des services de l'état en charge du domaine public maritime. Le Parc naturel régional intervient sur le territoire de l'ensemble de la grande Camargue (84 000 ha). La partie gardoise du

delta (35 000 ha) relève de la compétence du Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise. La zone de transition, mélange d'espaces urbains, périurbains et industriels, comporte une diversité de statuts fonciers. Le Port Autonome de Marseille, le groupe Salin et les communes en sont les principaux gestionnaires.

■ **CARTE :**
limites
administratives

**SITUÉES DANS LE DÉPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHÔNE,
LES TROIS AIRES CENTRALES
SONT À 90 % PROPRIÉTÉS
DE COLLECTIVITÉS OU
D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS,
DONT PRÈS DE 14 000 HA
CLASSÉS EN RÉSERVE NATURELLE.**





LES différentes zones

DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE DE CAMARGUE

LES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE s'établissent sur des territoires suffisamment vastes pour remplir les fonctions qui leur sont attribuées et qui se répartissent selon différentes zones. L'aire centrale, espace privilégié de préservation des paysages, des écosystèmes et des espèces, doit bénéficier d'un statut national garantissant sa protection. La Réserve de biosphère de Camargue en compte 3, soit 23 500 ha de milieux humides méditerranéens et 1 500 ha de réserve de chasse. La plus vaste, la zone centrale des étangs du système Vaccarès englobe la Réserve nationale, le complexe des étangs de Consécanière et des Impériaux, le domaine de la Tour de Valat et la Réserve de chasse maritime. À l'est, en bordure maritime, l'embouchure du Grand Rhône et le marais du Vigueirat, le long du canal d'Arles à Fos, constituent les 2 autres aires centrales. Toute activité humaine y est réglementée, la priorité est donnée à la conservation, la recherche scientifique, l'information et la sensibilisation du public. Pêche et chasse sont autorisées sous conditions dans le complexe des étangs de Consécanière et des Impériaux. La zone tampon désigne une zone périphérique aux activités écologiquement viables, dont la fonction est de contribuer à la protection des aires centrales. Sorte de laboratoire in situ, elle permet d'étudier des modèles de développement durable. Les 3 zones tampons de l'Île de Camargue, du Grand Plan de Bourg et de la Camargue

L'AIRE CENTRALE, ESPACE PRIVILÉGIÉ DE PRÉSERVATION DES PAYSAGES, DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES, DOIT BÉNÉFICIER D'UN STATUT NATIONAL GARANTISSANT SA PROTECTION.

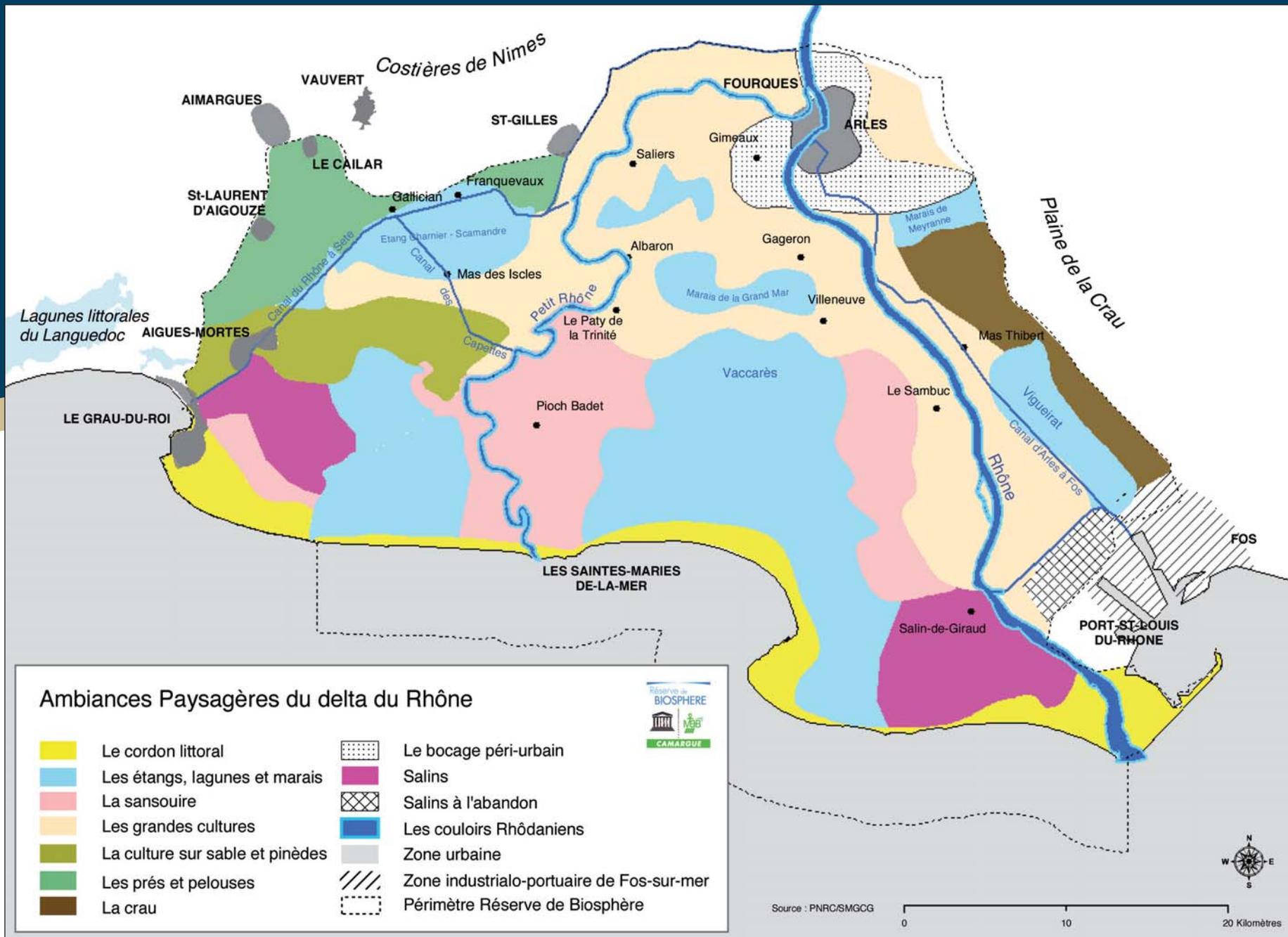
gardoise regroupent plusieurs milieux, marais, étangs, salins, boisements, espaces agricoles ainsi qu'une partie maritime correspondant au territoire marin situé face au Parc naturel régional de Camargue. Elles sont traditionnellement vouées à l'élevage extensif de taureaux et

de chevaux, à l'exploitation salinière, à la culture du riz et de la vigne, et plus récemment, à un tourisme de nature... Dernière articulation de la Réserve de biosphère, l'aire de transition correspond aux zones

d'interface en lien avec les trames urbaines, le pied des costières, la zone littorale aménagée et la zone industrialo-portuaire de Fos Sur Mer.

■ **CARTE :**
les différents zonages de la Réserve de Biosphère de Camargue





LES PRINCIPALES *unités paysagères* ET LEUR RÉPARTITION

TERRITOIRE DE MÉTISSAGE où terre, mer, ciel et étang semblent poursuivre un infini dialogue, la Camargue offre une mosaïque de paysages singuliers. Relativement préservé de l'urbanisation son littoral s'étire en longues plages et s'arrondit en une diversité de dunes parfois hérissées de lis des sables, recouvertes de végétation herbacées ou plantées de pin parasols, filaire, lentisque... Les grands espaces salicoles composent le pays du sel : une horizontalité à perte de vue contrariée par les pins pignon et les genévriers échoués sur quelques îlots, ou par les phares érigés par l'homme. Géométrie et couleurs des tables saunantes où se concentre

le sel, déclinent un paysage insolite à l'apparente immobilité troublée par les battements d'ailes des flamants roses, des goélands, des sternes. Les étangs, dont le plus grand celui de Vaccarès assure la transition entre la Camargue laguno-marine et la Camargue fluvio-lacustre, entretiennent le mythe d'une nature sauvage. On ne les découvre que depuis la berge. Les oiseaux, omniprésents et les canards, nombreux à y passer l'hiver, semblent les seuls à pouvoir percer leur mystère. La moyenne Camargue est celle de la sanouire, des prés-salés, des marais à joncs, des rizières. Celle des gardians, des troupeaux de taureaux et de chevaux, qui véhiculent l'image la plus répandue mais toujours empreinte de magie de l'identité camarguaise. Terre des grandes cultures, la Haute-

Camargue est quadrillée par les infrastructures hydrauliques et les chemins de terres traversant les rizières parfois interrompues par des alignements d'arbres ou des bosquets. Les rives du Grand et du

Petit Rhône, délimités par les bourrelets alluviaux végétalisés et par les digues sont festonnées par la ripisylve offrant sa fraîcheur à une faune et une flore abondante.

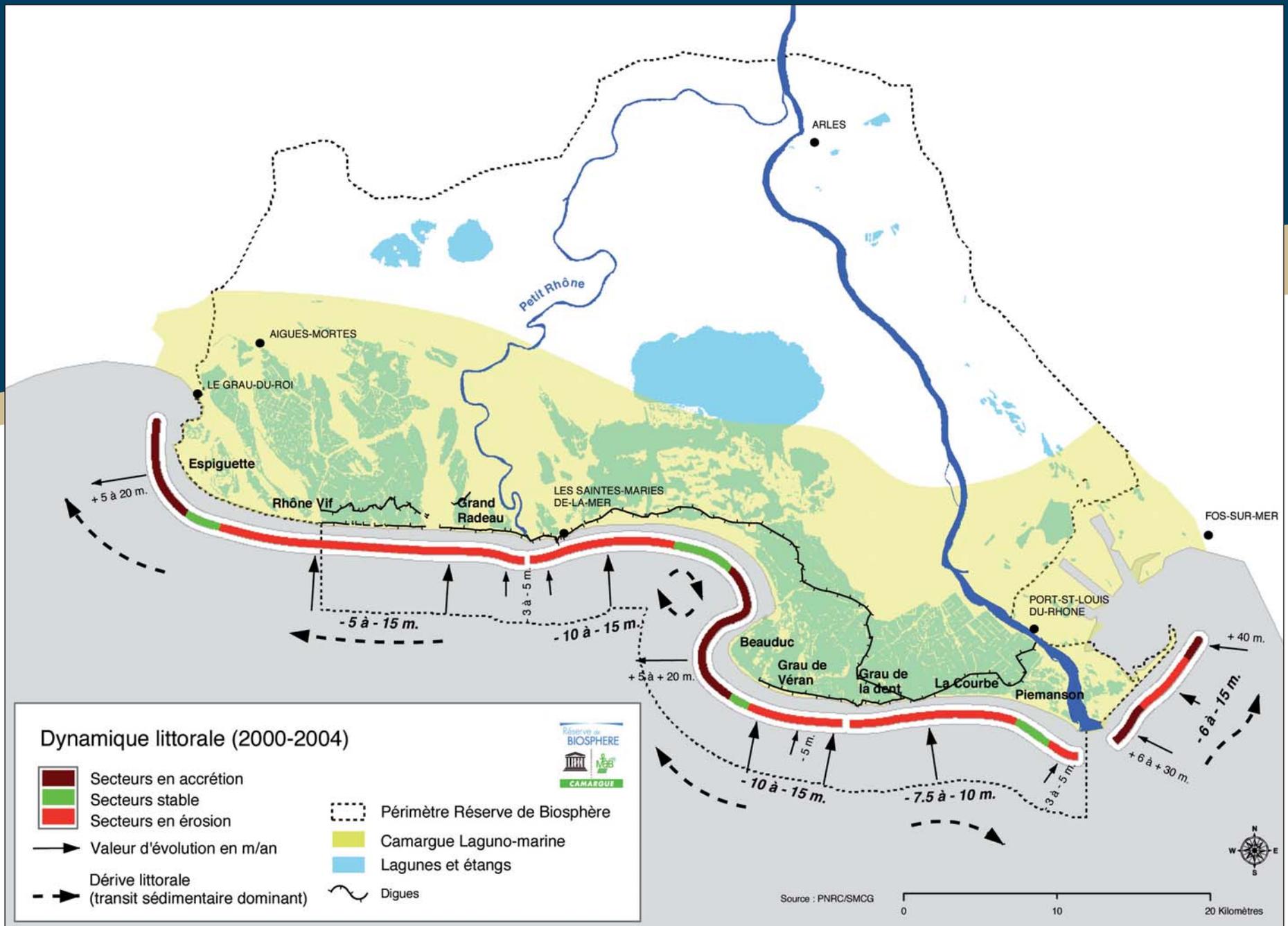
La périphérie arlésienne, du Grau-du-Roi, Port-Camargue, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Fos-sur-Mer, morcelée par

les grandes infrastructures, les hameaux et les mas, offre un paysage de bocage périurbain cloisonné de haies et d'alignements boisés.

LES RIVES DU GRAND ET DU PETIT RHÔNE, DÉLIMITÉES PAR LES BOURRELETS ALLUVIAUX VÉGÉTALISÉS ET PAR LES DIGUES SONT FESTONNÉES PAR LA RIPISYLVE OFFRANT SA FRAÎCHEUR À UNE FAUNE ET UNE FLORE ABONDANTES.

■ **CARTE :**
ambiances
paysagères du delta
du Rhône





L'évolution DU LITTORAL DU DELTA DE CAMARGUE

APPORTS SÉDIMENTAIRES du Rhône, courants marins, vents et niveaux de la mer ont façonné depuis des millénaires le delta du Rhône. Mobile et mouvante, la frange côtière, faite de plages et de dunes, évolue sous les effets des éléments naturels et des interventions humaines. La tour Saint-Louis construite en 1737 à l'embouchure du Rhône se trouve aujourd'hui à 8 km de la mer, le phare de Faraman construit en 1836 à 700 m du trait de côte a été englouti par les flots en 1905 avant d'être reconstruit. Depuis un siècle, l'augmentation du niveau de la mer s'est accrue pour atteindre une moyenne de 2 mm par an et le recul du littoral atteint une

moyenne annuelle de 4 m depuis 50 ans. Si l'apport de sédiments a fait avancer les flèches sableuses de la Gracieuse, de Beauduc et de l'Espiguette, l'érosion est majoritaire (40 km sur environ 60 km de littoral) et provoque un recul important sur certains secteurs en petite Camargue Saintoise à l'Est des Saintes-Maries-de-la-Mer et au Sud-Ouest de Salin de Giraud (jusqu'à 9 m par an). La Camargue a été classée en niveau 3 (territoire très exposé au phénomène d'érosion) sur une échelle de 4, par le programme européen Eurosion. La baisse d'apport de sédiments par les bras du Rhône (le bilan sédimentaire du système littoral est négatif depuis 50 ans), la pénétration de la mer facilitée par l'élévation du niveau marin, l'enfoncement du delta sur sa base et les tempêtes de plus

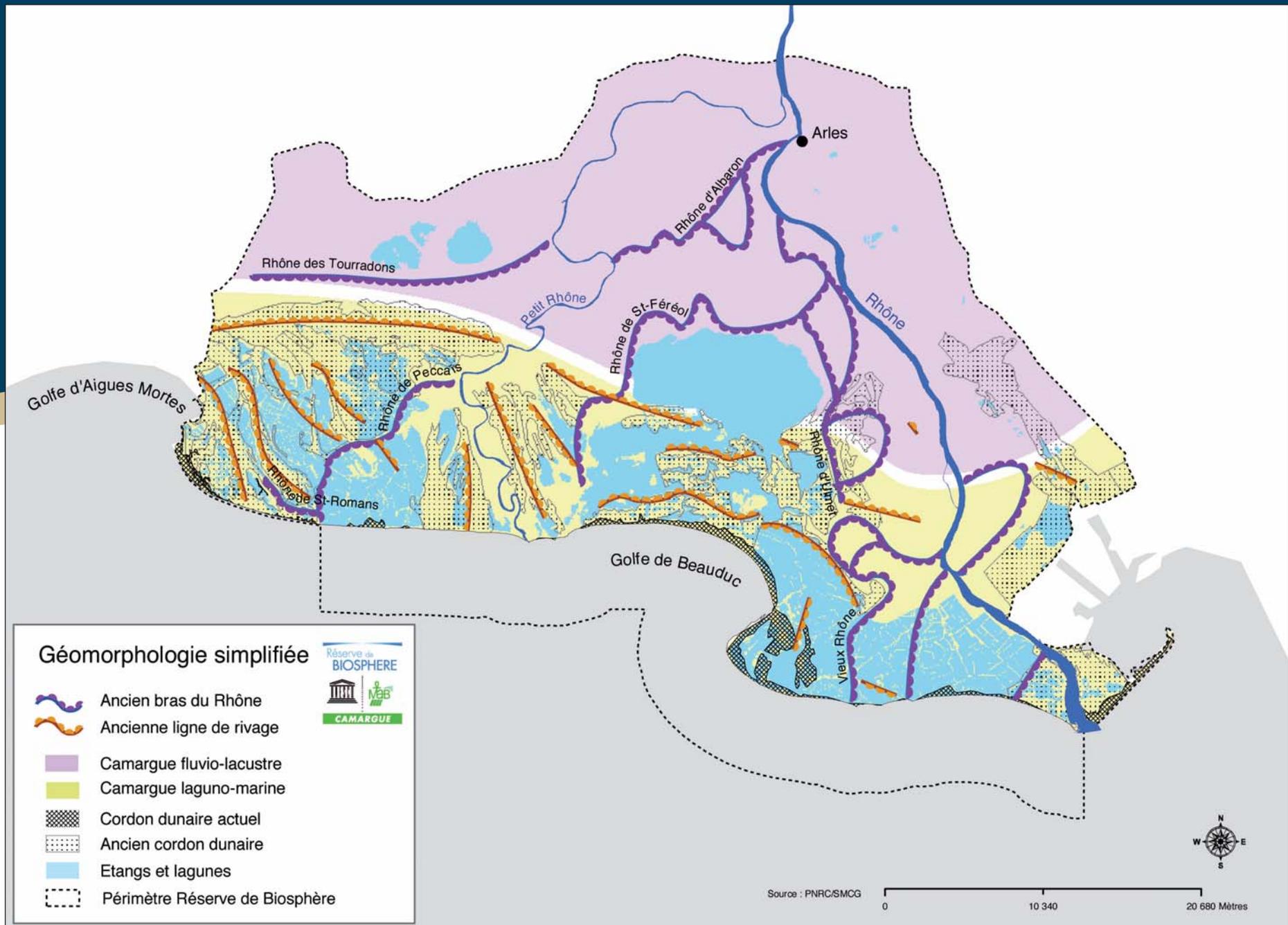
en plus fréquentes et violentes constituent une menace de submersion de la partie Sud du delta. Les aménagements destinés à enrayer

le recul du littoral (enrochement en épis ou digue notamment), « remparts » ponctuels et localisés contre l'érosion n'ont pas apporté de solutions durables satisfaisantes jusqu'à présent.

DEPUIS UN SIÈCLE, L'AUGMENTATION DU NIVEAU DE LA MER S'EST ACCRUE POUR ATTEINDRE UNE MOYENNE DE 2 MM PAR AN ET LE RECU DU LITTORAL ATTEINT UNE MOYENNE ANNUELLE DE 4 M DEPUIS 50 ANS.

■ **CARTE :**
dynamique littorale
(2000-2004)





LES *divagations anciennes* DU RHÔNE

BÂTISSEUR de son delta, le Rhône n'a rien d'un long fleuve tranquille. Son action conjuguée à celle de la mer a formé cette plaine alluvionnaire qui garde les empreintes d'une évolution débutée voici 10 000 ans. Son tracé maintes fois modifié par des crues répétitives a créé un territoire et défini des paysages. Du premier delta, près de Montpellier, où il se jetait à la mer en longeant les costières de Nîmes, le fleuve s'est déplacé vers l'est, au début du quaternaire. Le Rhône de St Ferréol, suivant la rive nord et ouest des étangs centraux, sera l'un des principaux acteurs de la création progressive du nouveau delta. Le Rhône de Peccais à l'ouest, qui lors d'une crue en 1552 dessinera le tracé du Petit Rhône et le Rhône d'Ulmet, à l'est du Vaccarès, compléteront son entreprise. Le Rhône d'Albaron, (Rhône des Tourradons dans sa partie ouest) qui débouche dans la lagune de Mauguio, ébauchera, en rassemblant les alluvions du Vidourle et du Vistre, le petit delta de la Radelle. Au début du Moyen Âge, à l'est du Rhône d'Ulmet, commence à se former un bras important, l'ancêtre de l'actuel Grand Rhône. Aux changements de lits provoqués par les crues, s'ajoutent les interventions des hommes qui, dès le XII^e siècle, dévient, assèchent ou endiguent les bras du fleuve pour se protéger de ses débordements ou pour favoriser un axe de navigation. L'achèvement de l'endiguement en 1855 va définitivement stabiliser son cours dans les deux branches actuelles, le Petit Rhône à

l'ouest et le Grand Rhône à l'est. En Haute Camargue et de façon moindre en moyenne Camargue, au nord des étangs inférieurs, les bournements des anciens bourrelets alluviaux et les dépressions habitées

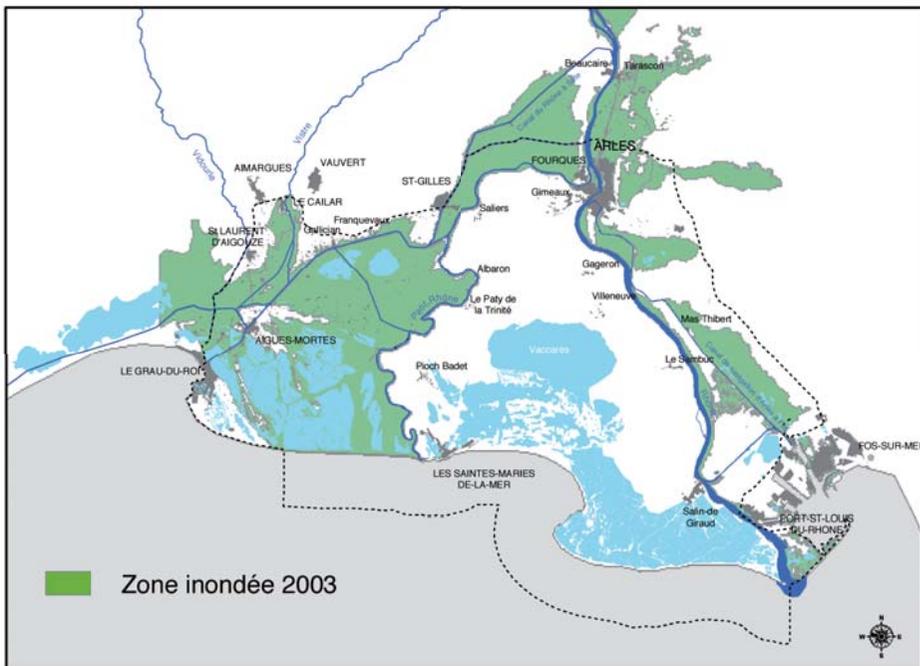
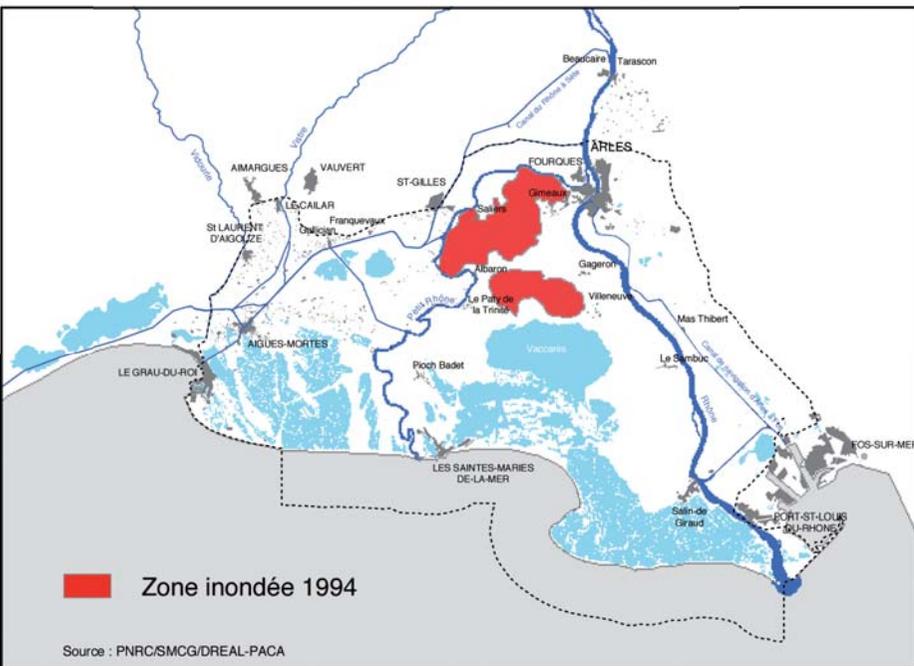
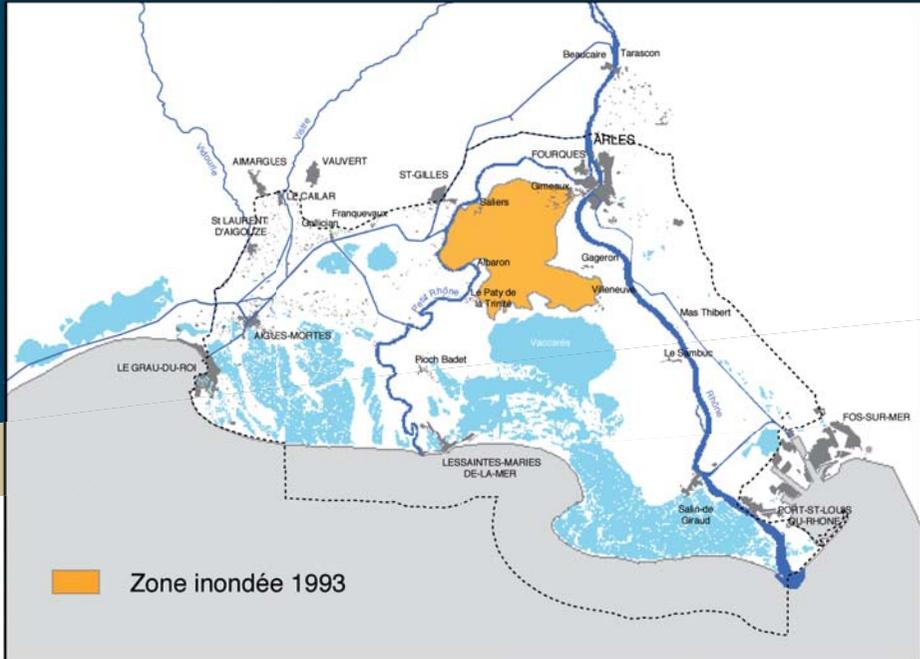
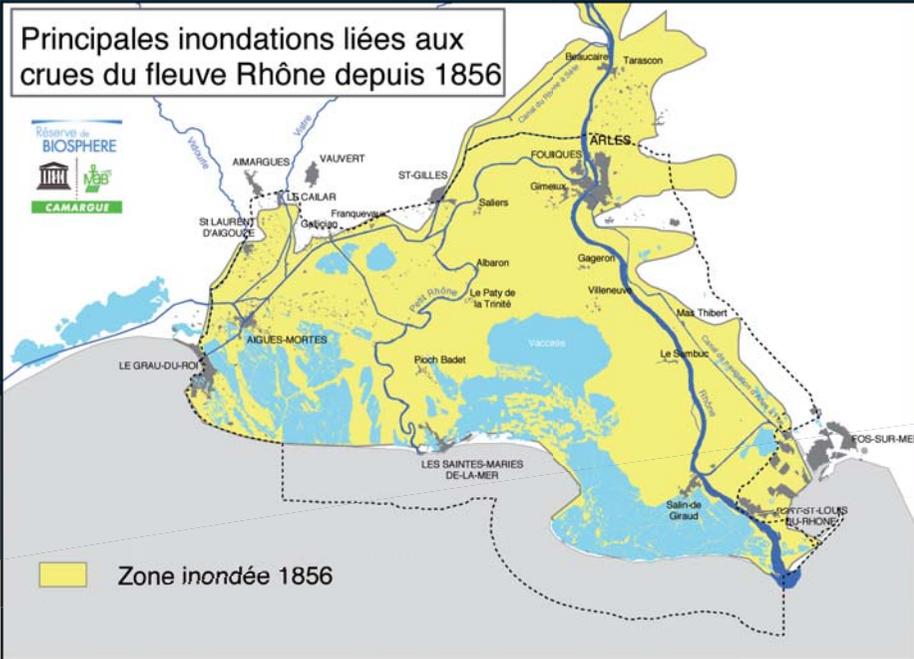
L'ACHÈVEMENT DE L'ENDIGUEMENT EN 1855 VA DÉFINITIVEMENT STABILISER SON COURS DANS LES DEUX BRANCHES ACTUELLES, LE PETIT RHÔNE À L'OUEST ET LE GRAND RHÔNE À L'EST.

de marais témoignent de son histoire tumultueuse et définissent la Camargue fluvio-lacustre. Depuis la bordure sud du Vaccarès, les dunes fossiles qui signent la présence d'anciens cordons dunaires, matérialisant les rencontres du fleuve avec la mer, dessinent la Camargue laguno-marine et la frange littorale.

■ **CARTE :**
géomorphologie simplifiée



Principales inondations liées aux crues du fleuve Rhône depuis 1856



LES dernières inondations DU RHÔNE

L'ANNÉE 1856 marque l'une des plus importantes crues du Rhône. Après une montée progressive des eaux, le 16 mai, l'inondation de la vallée en aval de Lyon, gagne, le 1^{er} juin, tout le delta.

L'ampleur du désastre engendre un programme national de protection contre les inondations annoncé par Napoléon III qui se concrétisera par la construction de la digue à la mer (1859) et par le rehaussement des digues du Grand Rhône et du Petit Rhône (1869). Malgré des alertes en 1935 et 1951, le dispositif, après plus d'un siècle de protection, semble reléguer au passé les risques d'inondation. Mais en octobre 1993, une crue d'importance centennale creuse des

brèches dans les digues et recouvre d'un mètre d'eau en moyenne plus de 24 000 ha en Haute Camargue jusqu'au nord de l'étang de Vaccarès. Deux mois plus tard, le 8 janvier 1994, les digues du Petit Rhône se rompent à nouveau lors d'une crue qui va submerger près de 7 000 hectares. Le mauvais entretien des digues et de leur système de gestion étant mis en cause, un syndicat de gestion, le SYMADREM (Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer) est créé en 1999, qui engage, sur une période de 10 ans, la réfection et le renfort des digues. Située au troisième rang de gravité après les crues historiques de 1840 et 1856, l'inondation de décembre 2003 survient après plusieurs épisodes pluvieux sur la vallée du Rhône et l'ensemble de ses bassins

versants. Les secteurs de digue confortés résistent, mais des brèches dans celle du Petit Rhône, provoquent l'inondation de la Camargue gardoise, puis de la plaine de Tarascon, des quartiers nord d'Arles et du Plan de Bourg. Signé en 2005, le plan Rhône

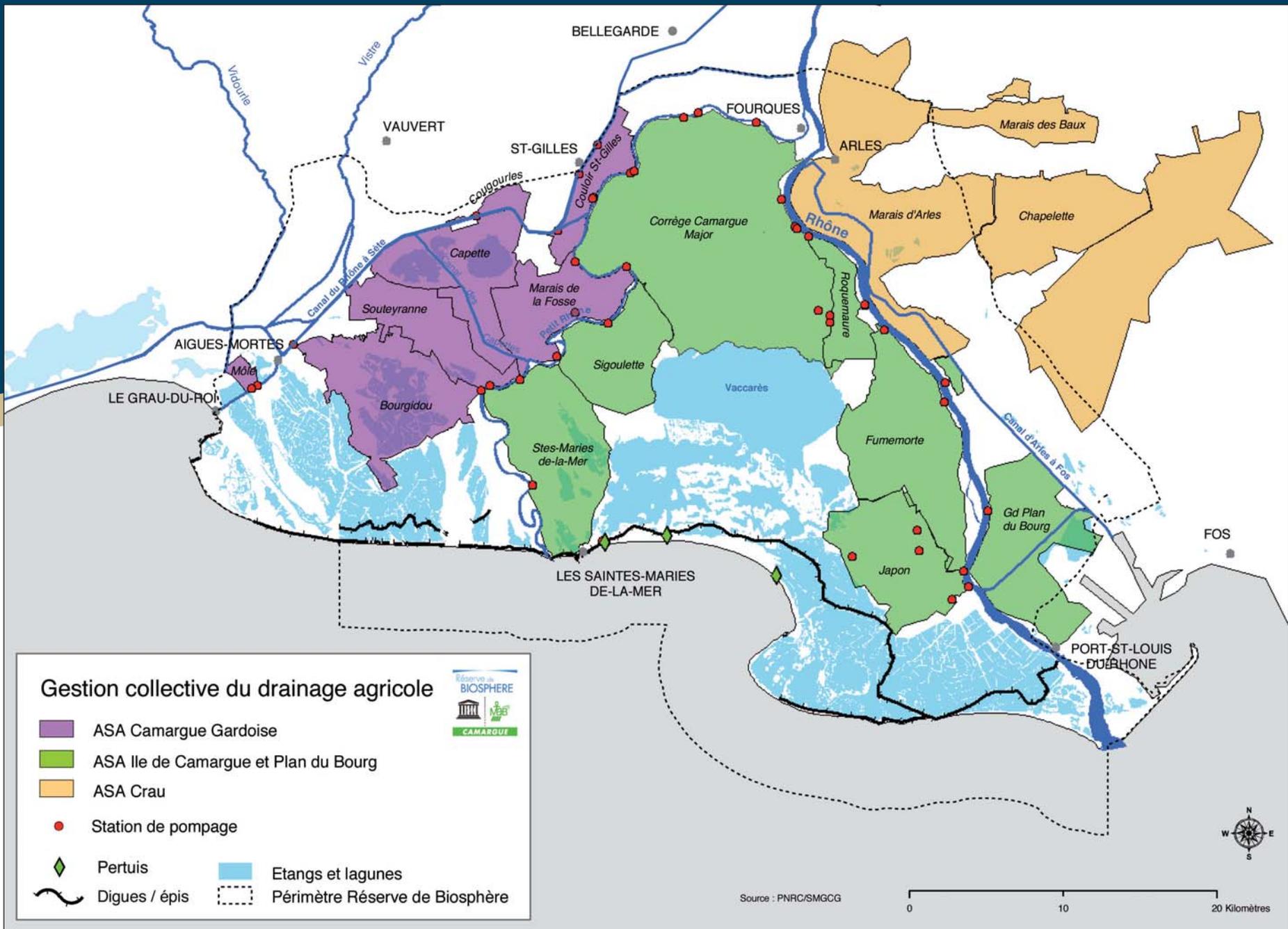
**SIGNÉ EN 2005,
LE PROJET PLAN RHÔNE
ÉLABORE UNE STRATÉGIE
GLOBALE DE PRÉVENTION
DES INONDATIONS QUI
S'INSCRIT DANS UNE
VISION PLUS GÉNÉRALE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE.**

élabore une stratégie globale de prévention des inondations qui s'inscrit dans une vision plus générale de développement durable. Celui-ci envisage pour la période 2007-2013

des solutions de mise en sécurité sur l'ensemble du bassin-versant et ceux des affluents.

■ **CARTE :**
principales
inondations liées
aux crues du Rhône





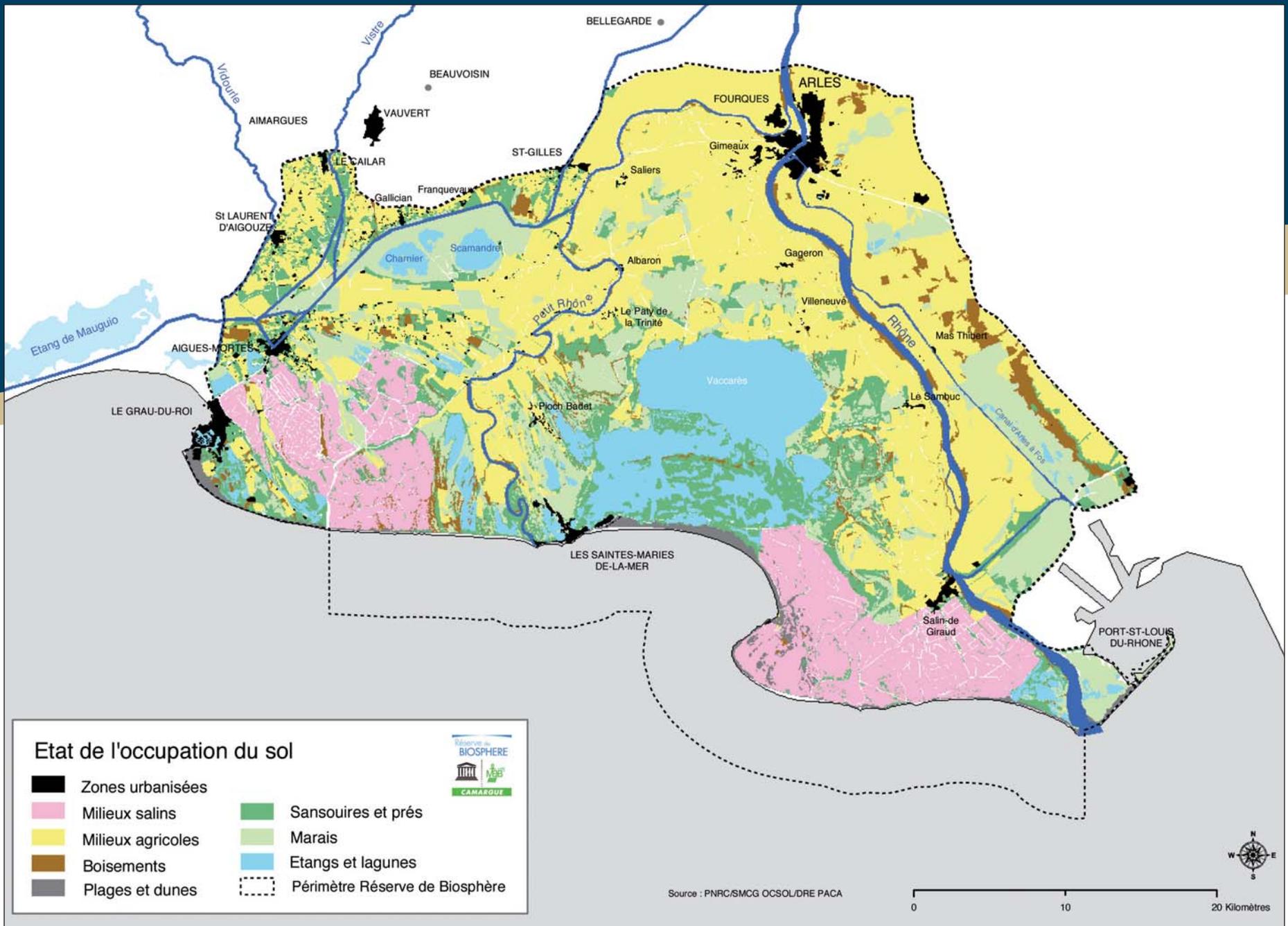
LE FONCTIONNEMENT *hydraulique* DU DELTA

L'ENDIGUEMENT du Rhône et la construction de la digue à la Mer ont induit l'artificialisation du fonctionnement de l'hydrologie camarguaise. Plus de 90 % des sols du delta reçoivent de manière artificielle et contrôlée les eaux douces du fleuve et salées de la Méditerranée. Les pertuis (ou graus) assurent la liaison entre le système lagunaire (Vaccarès et étangs inférieurs) et la mer, régulant, par l'actionnement de vannes, le niveau d'eau et le taux de salinité. L'eau douce dont la riziculture est la plus grande consommatrice est puisée dans le Rhône durant l'été afin d'alimenter les exploitations agricoles. Elle est évacuée vers les espaces naturels, fleuve, marais, étangs, lagunes, mer... Des centaines de kilomètres de canaux et d'imposantes stations de pompage constituent ainsi 18 réseaux d'irrigation et 13 de drainage, répartis en bassins et sous-bassins, majoritairement gérés par des structures associatives, les Associations Syndicales Autorisées (ASA). Cette gestion hydraulique collective s'effectue en concertation avec la Commission Exécutive De l'Eau (CEDE) pour la partie Bouches-du-Rhône et la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour la partie gardoise. Le Contrat de delta et le SAGE Camargue gardoise (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) proposent un programme d'études et d'actions contractualisés entre les collectivités locales, le Département, la Région, l'État et les usagers (acteurs locaux-habitants) afin de mettre en œuvre une gestion globale de l'eau dans une triple perspective environnementale, économique et de sécurité des biens et des personnes.

**PLUS DE 90 %
DES SOLS DU DELTA
REÇOIVENT DE MANIÈRE
ARTIFICIELLE ET CONTRÔLÉE
LES EAUX DOUCES
DU FLEUVE ET SALÉES
DE LA MÉDITERRANÉE.**

■ **CARTE :**
gestion collective
du drainage agricole





LES DIFFÉRENTS *milieux* ET LEUR *évolution*

EMBLÈME D'UNE NATURE SAUVAGE, la Camargue entretient pourtant depuis des millénaires des relations avec les hommes qui ont contribué à la façonner. Sans remonter à la fin de l'âge de bronze dont le bord de l'étang du Vaccarès garderait les traces d'une production de céréales, les Phéniciens puis les Phocéens installés en 600 avant J.-C. à Arleta, future Arles, trouvaient en bordure du Rhône le bois nécessaire à l'entretien de leur flotte. Sous la domination romaine, en 46 av. J.-C., quelques villas s'élevaient sur les bourrelets alluviaux du delta où pousse le blé. Leur mise en culture s'amplifie au Moyen-Âge et s'accompagne de travaux d'assèchement, alors que les moines cisterciens des abbayes d'Ulm et de Sylvère exploitent les salins de Peccais et de Badon. Au XVII^e siècle, marais et basses terres sont les lieux privilégiés de l'élevage (ovins, bovins et équins), de la chasse, de la pêche, de la récolte du roseau, et d'importants aménagements hydrauliques – poursuite de l'endiguement entamé en 1121 – tentent d'améliorer et de protéger les terres cultivables. Jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, le paysage du delta se découpe en vastes espaces d'étangs, de lagunes et de marais servant en partie à l'extraction du sel, et en un territoire moindre voué à la polyculture et à l'élevage. Le phylloxéra qui ravage le vignoble français à partir de 1863, va modifier cette répartition. La résistance à ce puceron des vignes plantées dans des terrains limoneux très humides et

JUSQU'À LA MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE, LE PAYSAGE DU DELTA SE DÉCOUPE EN VASTES ESPACES D'ÉTANGS, DE LAGUNES ET DE MARAIS SERVANT EN PARTIE À L'EXTRACTION DU SEL, ET EN UN TERRITOIRE MOINDRE VOUÉ À LA POLY-CULTURE ET À L'ÉLEVAGE.

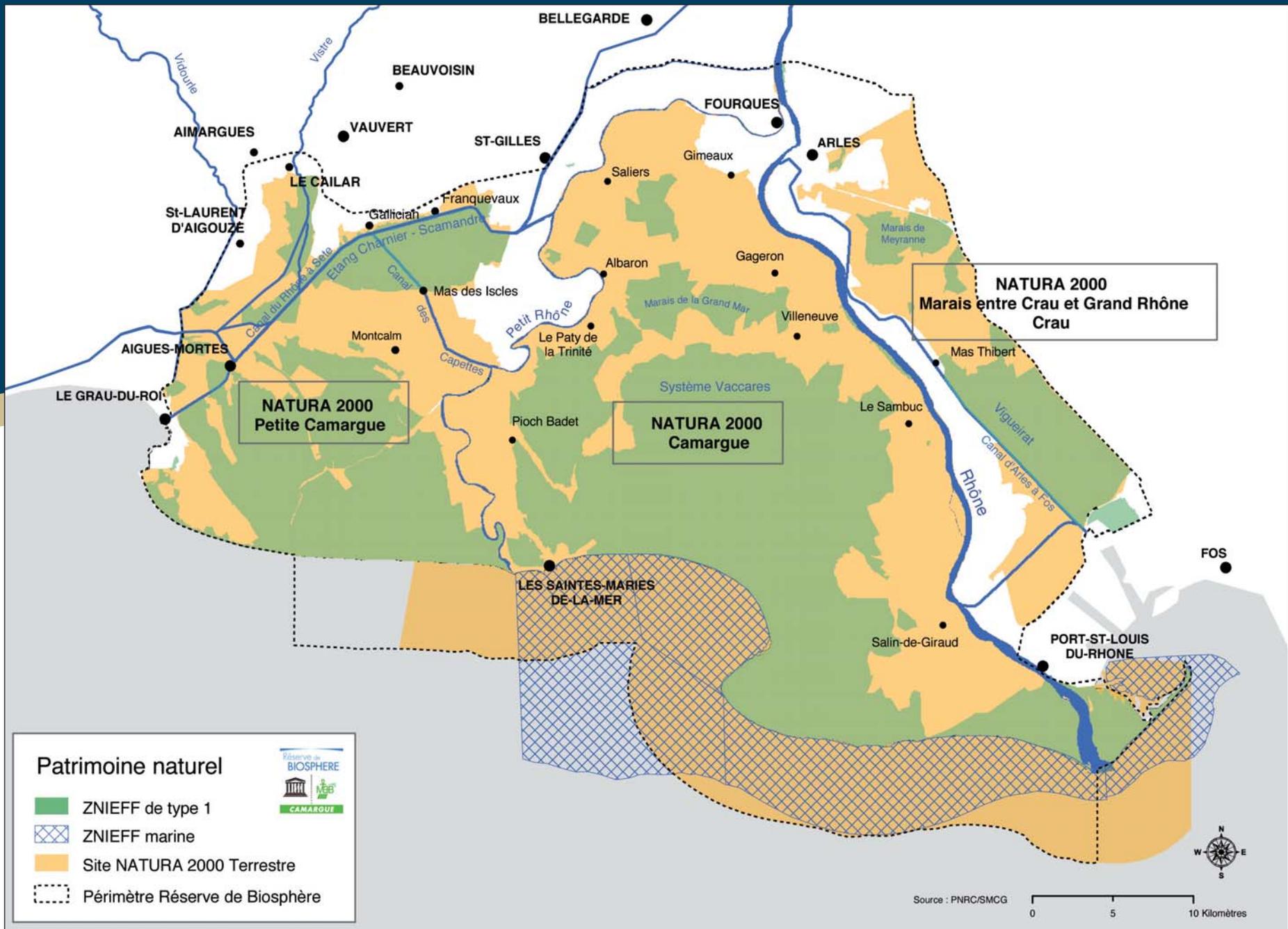
submergés en hiver durant 40 jours, va transformer la Camargue en grandes propriétés viticoles tandis que l'exploitation du sel s'industrialise. La riziculture, en réponse à la pénurie alimentaire de la seconde guerre mondiale, supprime une viticulture en déclin économique. Elle occupe toujours une place importante dans la zone tampon de la Réserve de biosphère. L'élevage ancestral des taureaux et des chevaux de Camargue et l'extraction du sel se situent également dans cette zone et en zone de transition. L'aire centrale correspond aux espaces protégés qui se sont renforcés, avec le soutien des collectivités et de l'État, depuis la première mise en Réserve naturelle qui concernait, en 1927, l'étang de Vaccarès.

■ **CARTE :**
état de
l'occupation
du sol



Phylloxéra





FLORE, FAUNE *et* HABITATS NATURELS

LES VINGT-SIX habitats naturels d'intérêt communautaire de la Réserve de biosphère de Camargue accueillent 5700 espèces recensées (1/5 pour la flore), dont 553 bénéficient d'une protection française ou européenne et 111 sont menacées au niveau international ou national. Les oiseaux, habitants permanents ou temporaires dominent (les 3/4 des espèces présentes en France), mais le delta héberge aussi la moitié des libellules et des poissons d'eau douce nationalement répertoriés. Reptiles (lézard ocellé, Cistude d'Europe), amphibiens (Triton crêté, Pélodrome cultripède), mammifères (castor d'Europe, chauves-souris) contribuent à cette richesse. Les sansouires, milieux humides salés, asséchés en été, où domine la salicorne, abritent des oiseaux nicheurs et, en hiver, canards et échassiers. Étangs et lagunes recèlent, selon la profondeur et le taux de salinité, anguille, athérine, crevette grise... De nombreux canards (colvert, siffleur, milouin) y prennent leur quartier d'hiver ainsi que des échassiers. Marais temporaires méditerranéens, marais à roselière et marais doux permanents possèdent une flore d'intérêt patrimoniale comme la rare *Cressa cretica* et servent de lieu de nidification à des espèces emblématiques, Héron pourpré, Butor étoilé. Bordées de salicorne annuelle, de soude, d'éphédra, les deux salins sont des milieux de haute production biologique. Riches en mollusques, vers, crustacés, ils constituent une zone de nourrissage pour de nombreux oiseaux et un lieu de reproduction pour le flamant rose, la sterne hansel, le goéland railleur (seul site en France) et aux tadornes et mouettes.

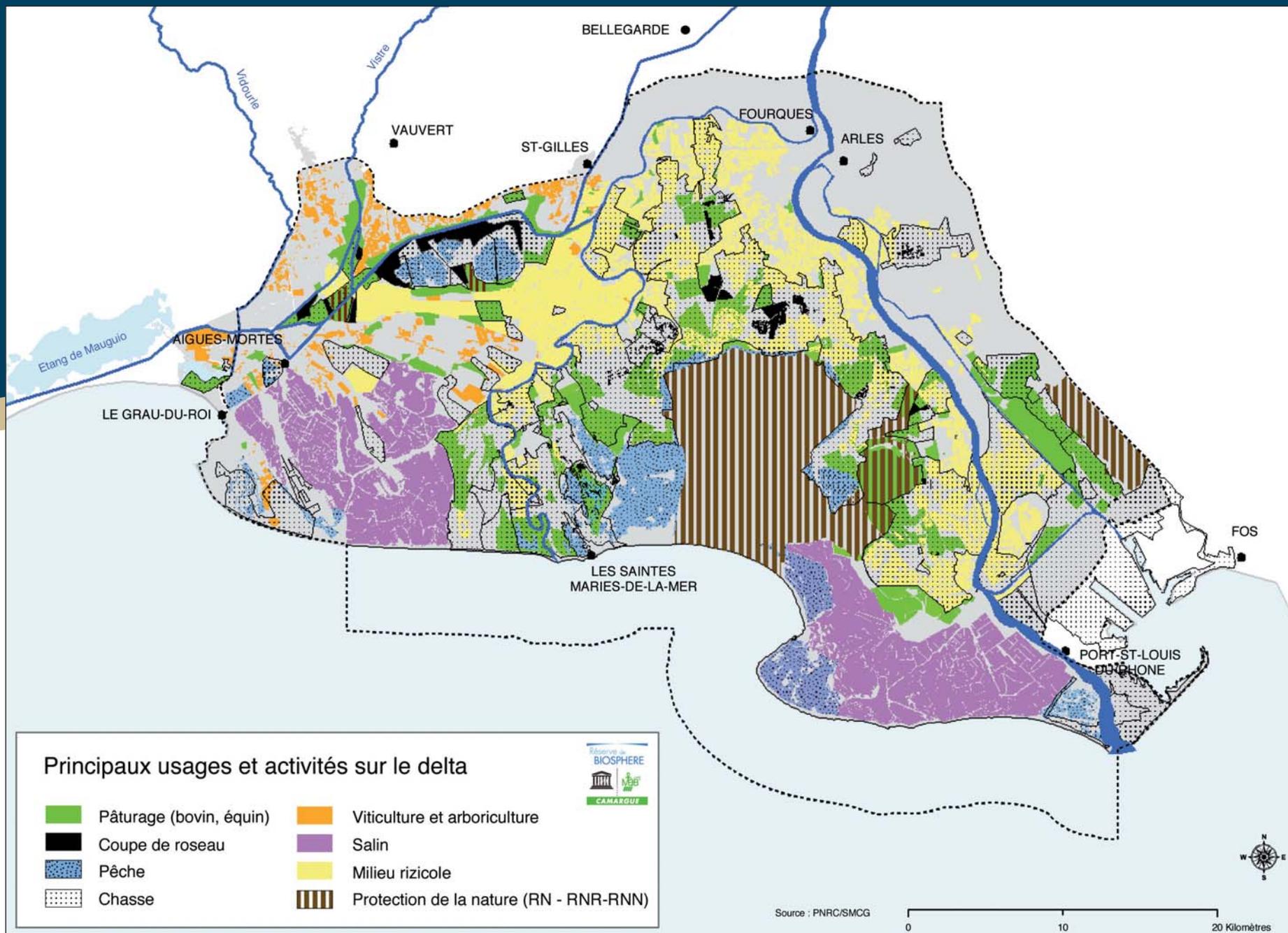
LES OISEAUX, HABITANTS PERMANENTS OU TEMPORAIRES, DOMINENT.

De haute valeur patrimoniale, les rares ripisylves, composées d'ormeau champêtre, saule, frêne, aulne, peuplier blanc, bordent le Rhône. Le Bois des Rièges, des genévriers de Phénicie et les pinèdes littorales représentent l'essentiel du boisement. Hérons arboricoles, mésanges, rolliers, chouettes hulottes y trouvent un lieu privilégié de nidification. Tandis que guêpiers, alouettes investissent les quelques pelouses et prés salés, dominés par les graminées, émaillés de myosotis et saladelles, hérissés de bosquets de tamaris ou de filaires.



■ **CARTE :**
patrimoine
naturel





LES principales activités DANS LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

LA LOCALISATION des activités est étroitement dépendante de facteurs naturels. Les terres hautes, sur le sommet des anciens bourrelets alluviaux, moins marquées par le sel – au nord des étangs centraux, des bourrelets dunaires fossiles de la Camargue gardoise et des anciens Salins du Caban dans le Plan du Bourg – sont propices à l'agriculture. Largement dominée par la riziculture qui occupe 80 % des terres cultivables, elle se caractérise par de grandes propriétés (100 à plus de 200 ha) situées dans la zone tampon et la zone de transition. D'anciens cordons sableux en bordure de littoral ou situés à l'intérieur des terres en Camargue gardoise sont voués à la culture de la vigne, des asperges et aux vergers. Emblématique, l'élevage extensif des taureaux (races de Camargue « di biou » et Brave) et des chevaux de Camargue, investit les zones humides et salées, sansouires, marais et mares temporaires, pelouses et prés salés. Autant d'espaces de pâturage dispersés dans les zones tampons et de transition et minoritairement dans l'aire centrale de la Réserve de biosphère. La récolte des roseaux, appelés ici « sagne », fait partie des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles. Les sagneurs effectuent des coupes mécanisées principalement dans les roselières des étangs du Scamandre, en zone tampon ouest. La Camargue est l'un des premiers territoires de chasse au gibier d'eau de France et les zones de chasse – publiques ou privées – couvrent l'essentiel

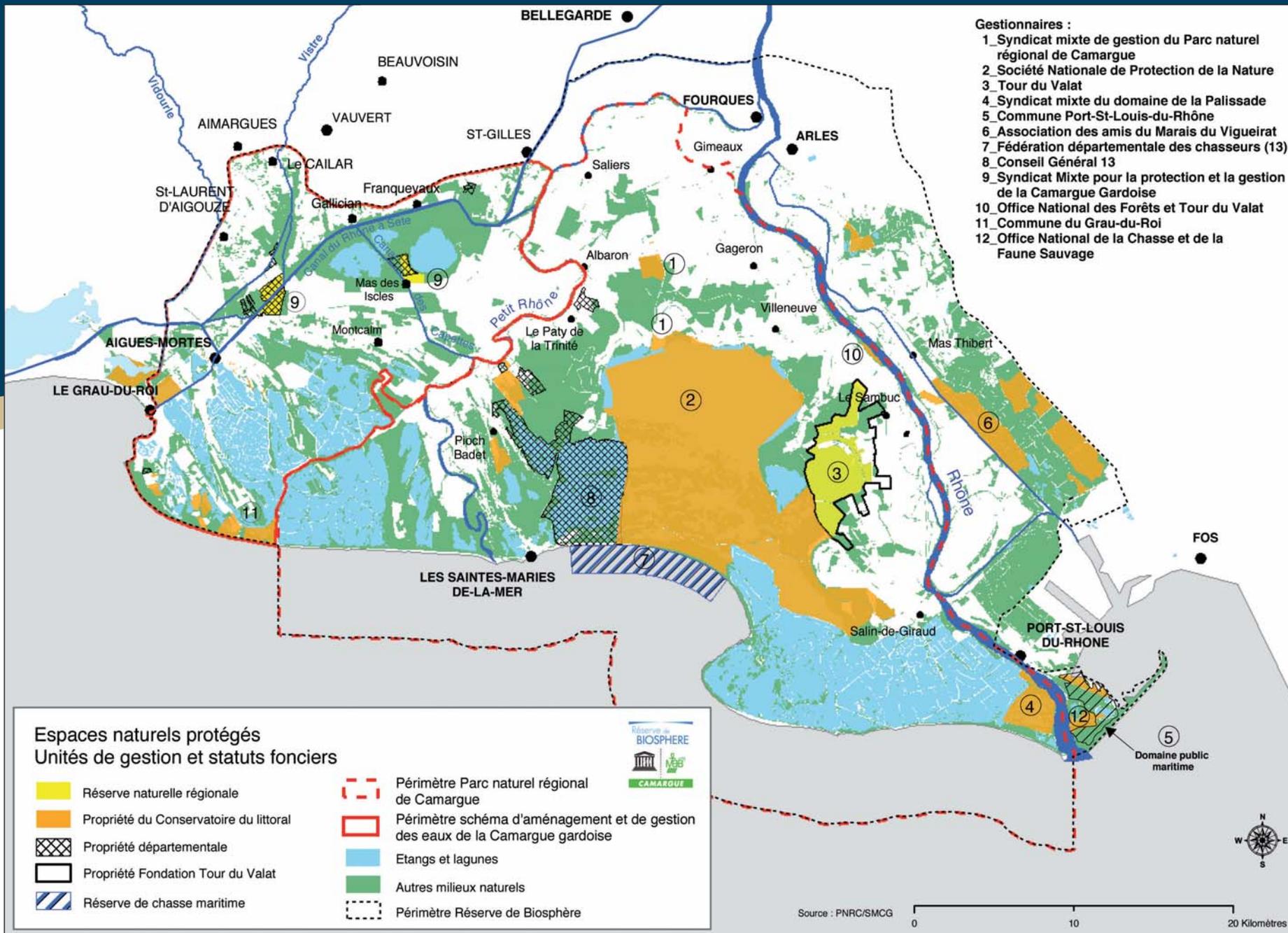
EMBLÉMATIQUE, L'ÉLEVAGE EXTENSIF DES TAUREAUX ET DES CHEVAUX DE CAMARGUE, INVESTIT LES ZONES HUMIDES ET SALÉES, SANSOUIRES, MARAIS ET MARES TEMPORAIRES, PELOUSES ET PRÉS SALÉS.

du milieu naturel. La pêche professionnelle s'exerce en mer (celle réglementée de la fameuse telline en bordure de littoral), dans le fleuve, les étangs, marais et lagunes, à l'extérieur des limites des espaces protégés.

Derrière la frange littorale s'exerce l'exploitation salinière qui concerne près de 20 000 ha de lagunes. Les activités industrialo-portuaires demeurent cantonnées dans le secteur de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Au tourisme de plage et de loisir, de l'Espiguette aux Saintes-Maries-de-la-mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, s'ajoute à moindre échelle un tourisme de découverte au Sud du delta.

■ **CARTE :**
principaux usages et activités sur le delta





Statuts, outils ET mesures de gestion DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

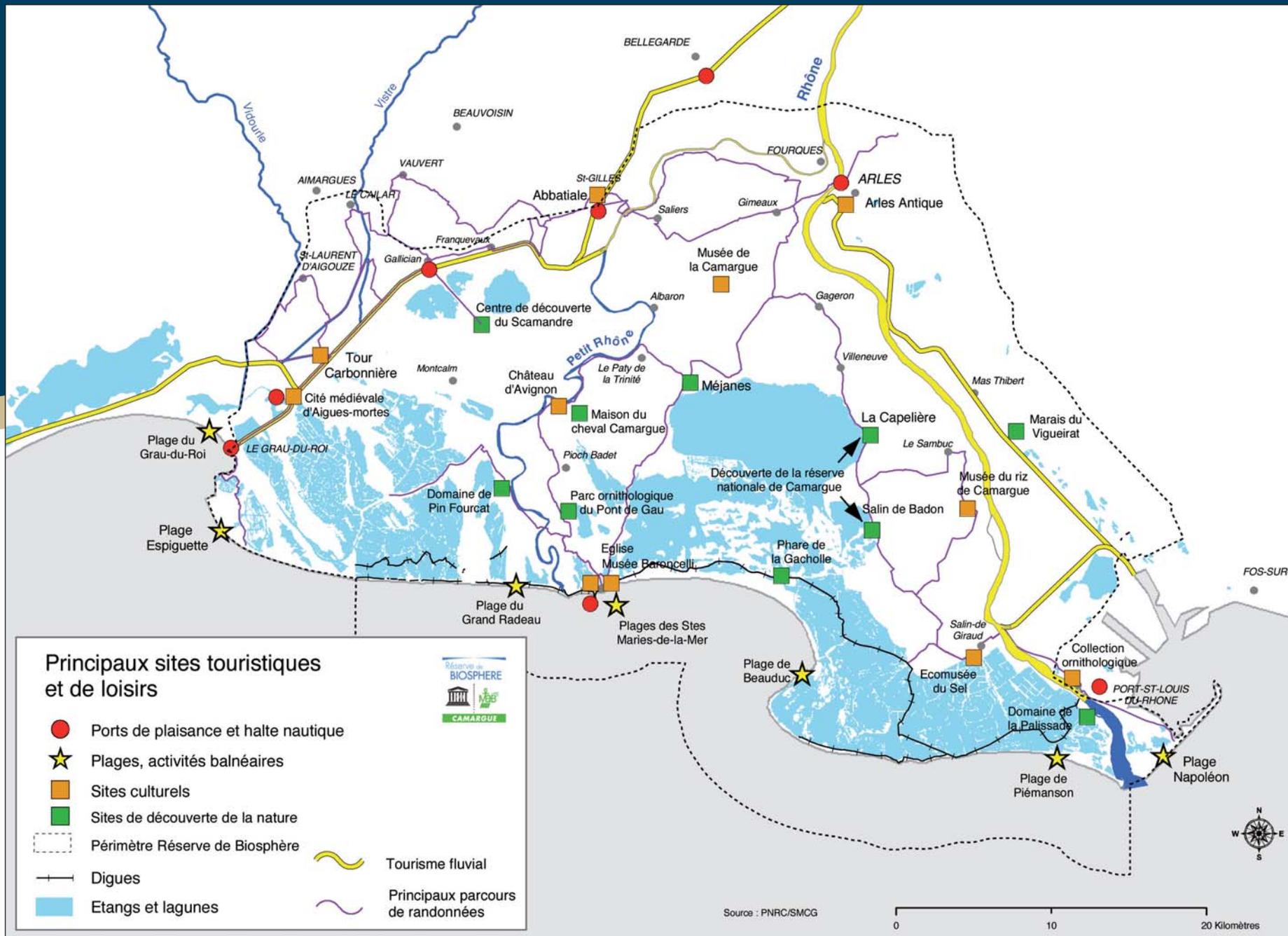
SITE RAMSAR (zones humides d'importance internationale), Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zone de Protection Spéciale (ZPS) soulignent la valeur écologique de la Camargue. Cette reconnaissance s'accompagne de 14 statuts de protection différents qui s'appliquent dans la Réserve de biosphère : Réserve nationale, Parc naturel régional, Réserve naturelle régionale, terrains du Conservatoire du littoral, Réserve départementale de chasse... Les orientations de la Camargue gardoise et la charte du Parc naturel régional concernent plus des 2/3 de son territoire. La mise en œuvre du réseau Natura 2000 devrait aboutir à une couverture presque totale. La loi littoral, la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), les classements au titre des « monuments paysagers », applicables aux zones tampons et de transition, figurent parmi les outils encadrant son développement. Si un certain nombre de projets territoriaux comme le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et le Contrat de Delta existent déjà au sein de la Réserve de biosphère, son objectif est d'organiser la coopération des acteurs locaux afin d'œuvrer conjointement à la conservation des paysages et de la biodiversité, au développement économique et social durable, à la recherche, à la formation, l'éducation et à la sensibilisation. Son conseil scientifique facilite les relations entre gestionnaires et chercheurs participant à des programmes régionaux, nationaux,

européens. Il est une force de proposition de sujets d'études liées aux attentes de la Réserve de biosphère : apporter des connaissances sur le fonctionnement du territoire (milieu, société) et accompagner les filières d'activités dans l'aide au développement durable. Le comité de gestion de la Réserve de biosphère rassemble élus, scientifiques et gestionnaires pour définir le programme d'action.

LE PLAN D'ACTION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE A POUR OBJECTIF DE RENFORCER LA COHÉSION DES GESTIONNAIRES D'ESPACES PROTÉGÉS.

■ **CARTE :**
espaces
naturels protégés
de Camargue





ARLES, LES SAINTES, AIGUES-MORTES...

et tout un patrimoine à découvrir

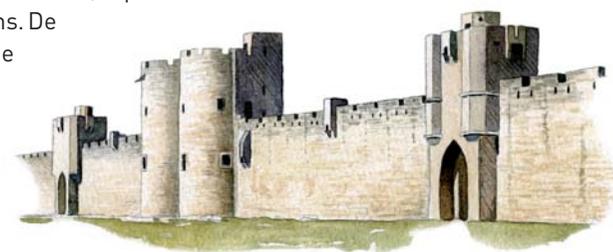
LA CAMARGUE est le siège d'une offre touristique importante qui se partage entre tourisme balnéaire, de nature, de loisir et culturel. Porte de la Camargue, classée ville d'art et d'histoire, Arles se visite à l'ombre de ses monuments. Classés au patrimoine mondial de l'Unesco, monuments romains et romans sont les jalons d'un circuit qui permet d'appréhender une cité qui conjugue tradition et modernité et dont l'Espace Van Gogh, installé dans l'aile nord revisitée de l'ancien Hôtel-Dieu, pourrait être le symbole. Le nom du peintre et de ses tableaux – l'Arlésienne, la Maison jaune – sont indissociables de la ville et des paysages dont il vanta l'intensité des couleurs. Les fêtes qui égrainent les saisons disent l'attachement de la ville à son appartenance camarguaise. Au terme d'une longue départementale traversant les sansouires, longeant les étangs, des centres de tourisme équestre annoncent l'approche de la ville dont un rond-point planté d'une croix de Camargue signale l'entrée : Les Saintes-Maries-de-la-mer, un des pôles principaux du tourisme balnéaire, cultivent tous les symboles de l'identité camarguaise. Les ruelles étroites du vieux village se blottissent contre l'église fortifiée du Moyen-Âge abritant les statues de Marie Jacobé et Marie Salomé, les deux saintes qui lui ont donné son nom, et celle de Sara, vénérée et célébrée par les gens du voyage lors du pèlerinage du 24 mai. Manades, gardians, cabanes traditionnelles en roseaux, courses camarguaises contribuent à l'aura d'une ville marquée du sceau de la tradition.

**MANADES, GARDIANS,
CABANES TRADITIONNELLES
EN ROSEAUX, COURSES
CAMARGUAISES
CONTRIBUENT À L'AURA
D'UNE VILLE MARQUÉE DU
SCEAU DE LA TRADITION.**

Aigues-Mortes se contemple d'abord de l'extérieur, le temps de s'imprégner de ses imposants remparts et de la Tour de Constance, érigée par Saint-Louis. Une force qui contraste avec la douceur émanant des rues étroites et des places ombragées, une fois franchie la porte du XVII^e siècle. Son nom comme celui de son église, Notre Dame des Sablons, disent les paysages de marais qui l'entourent, et la tonalité des vitraux, réalisés par Claude Viallat, rappelle la proximité des salins. De la Tour Carbonnière, la vue embrasse un paysage à 180 degrés qui révèle

tout le delta. La Réserve de biosphère de Camargue compte de nombreux villages et hameaux qui recèlent également un patrimoine à découvrir.

■ **CARTE :**
principaux
sites touristiques
et de loisirs



LA Réserve de biosphère EN CHIFFRES

ORGANISATION DU TERRITOIRE

2 régions

- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 128 000 ha
- Languedoc-Roussillon : 50 000 ha

2 départements

- Bouches-du-Rhône
- Gard

17 communes

Zone centrale et tampon

- Arles
- Saint-Gilles
- Les Saintes-Maries-de-la-Mer
- Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Le Grau-du-Roi
- Saint-Laurent-d'Aigouze
- Vauvert
- Le Cailar
- Aigues-Mortes
- Aimargues
- Beauvoisin

Zone de transition

- Fos-sur-Mer
- Saint-Martin-de-Crau
- Beaucaire
- Fourques
- Bellegarde
- Fontvieille

GRANDS ENSEMBLES D'OCCUPATION DU SOL

- Milieux naturels : 78 000 ha dont 37 000 ha d'étang et de lagune
- Milieux salins : 20 000 ha
- Milieux agricoles : 62 000 ha

DENSITÉ DE POPULATION

- 10,2 habitants au km²

FAUNE/FLORE

- 398 espèces d'oiseaux
- 1 000 espèces de plantes
- 3 000 espèces d'insectes
- 44 espèces de mammifères
- 10 espèces d'amphibiens
- 15 espèces de reptiles
- 75 espèces de poissons

GESTION DE L'EAU

- 48 associations d'irrigation et de drainage
- 80 % du territoire deltaïque irrigué ou drainé
- Plus de 400 km de canaux principaux
- 700 millions de m³ d'eau pompée au Rhône et à la mer

STATUTS DE PROTECTION

- 14 000 ha de Réserve naturelle nationale
- 2 300 ha de Réserve naturelle régionale
- 4 000 ha de sites départementaux
- 20 000 ha de propriétés du Conservatoire du littoral

ACTIVITÉS

Riziculture

- 250 exploitations rizicoles
- 120 000 tonnes de riz produit par an
- 2 000 emplois directs et induits
- 24 000 ha de rizières

Élevage

- 6 000 chevaux de race Camargue
- 6 000 taureaux de race Brave
- 15 000 taureaux de race Camargue
- 11 000 ha de milieux humides pâturés

Saliculture et activités palustres

- 2 salins (Aigues-Mortes et Salin-de-Giraud)
- Production de 800 000 tonnes
- Chasse, pêche, exploitation du roseau
- plusieurs centaines d'emplois directs et induits

Tourisme

- 8 ports de plaisance
- 2 stations touristiques littorales
- 2 sites d'histoire (Arles, Aigues-Mortes)
- 7 sites d'accueil nature

Coédition : Parc naturel régional de Camargue / Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise

Rédaction : Marie Vanhamme avec la collaboration de Raphaël Mathevet, Catherine Cibien, Cécile Mundler, Muriel Cervilla, Régis Vianet

Coordination et suivi de fabrication : Muriel Cervilla

Cartographie : Philippe Isenmann, Clarisse Brochier

Crédits photos : S. Baudouin/Syndicat mixte Camargue Gardoise, J.E. Roché, E. Vialet/Parc naturel régional de Camargue, C. Lemmel/L. Chaber Opus Species (dont page de couverture)

Carte (2^e de couverture) et illustrations : Joël Valentin

Conception graphique et réalisation : Autrement dit communication

Impression : Pure Impression

Dépôt légal : 4^e trimestre 2009

Avec le soutien financier de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil général du Gard



Document imprimé
sur du papier 100 % recyclé



PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles
Tél. 04 90 97 10 40 - Fax 04 90 97 12 07
info@parc-camargue.fr - www.parc-camargue.fr



SYNDICAT MIXTE POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DE LA CAMARGUE GARDOISE

Centre du Scamandre - Gallician - 30600 Vauvert
Siège : Hôtel du département - rue Guillemette - 30000 Nîmes
Tél. 04 66 73 52 05 - www.camarguegadoise.com

10 €
ISBN 2-906 632-33-3

